



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/140
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Centre Roulier, Zone Fer, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4717 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de véhicules exclusivement.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société GEFCO SA, dont le siège social est situé 20 rue Jean Jaurès 92800 PUTEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro SIREN 542 050 315, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS, par décision DIMP 23/119 en date du 25 septembre 2023 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 23-197 à ladite Société susvisée.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une surface d'environ 14 213 m² située au Centre Roulier, Zone Fer, sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

Durée de la convention : 8 mois environ à compter du 25 septembre 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 23-197 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.